# **ANNEXE 1**

# Tarifs 2023-2024 - Frais de dossier et de scolarité Conservatoire

L'inscription au Conservatoire comprend le paiement des frais de dossier et des frais de scolarité ATTENTION : Il ne peut être procédé à une réinscription

si les frais de scolarité de l'année antérieure ne sont pas acquittés auprès du Trésor Public

	Si les trais de scolante de l'année anteneure ne sont pas acquittes auprès du Tresor Fublic					
	Tarifs /Année scolaire 2022-2023	Tarifs /Année scolaire 2023-2024				
Frais de dossier *	25,00 €	25,00 €	<ul> <li>Paiement auprès du Trésor Public au moment de la 1ère facture</li> <li>Somme forfaitaire / personne, quelles que soient les disciplines.</li> <li>Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas. Non remboursable.</li> </ul>			
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	Voir tarifs ci- dessous	<ul> <li>Variables par cycle ou parcours, éléments supplémentaires, parcours scolaire, lieu d'habitation, quotient familial pour Orléans</li> <li>S'ajoutent aux frais de dossier</li> <li>Paiement auprès du Trésor Public à réception de la facture</li> </ul>			

Frais de scolarité pour chaque élève												
	TARIFS 2022-2023					<b>TARIFS 2023-2024</b>						
	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.)			Autres villes	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.) - donné à titre indicatif validation lors de la séance du Conseil Municipal de mai 2023			Autres villes				
Niveaux de tarif applicables -> selon barêmes quotient familial en vigueur au 01/09/2023 Pour info, barême en vigueur en 2022 ->		Tarif 2  *  tranches de <b>D</b> à <b>E</b> du <b>Q.F.</b> * (647,58 à 873,79)	Tarif 3  *  tranches de <b>F</b> à <b>G</b> du <b>Q.F.</b> * (873,8 à 1097,87)	Tarif 4  *  tranches de Hà I du Q.F.* (1097,88 à 1325,15)	Tarif 5  *  tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1325,15)	Tarif unique extérieurs	Tarif 1  * tranches de A à C du Q.F.* (<660,52)	Tarif 2  *  tranches de <b>D</b> à <b>E</b> du <b>Q.F.</b> * (660,53 à 891,27)	Tarif 3  *  tranches de <b>F</b> à <b>G</b> du <b>Q.F.</b> * (891,28 à 1119,83)	Tarif 4  *  tranches de H à I du Q.F.* (1119,84 à 1351,65)	Tarif 5 *  tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1351,65)	Tarif unique extérieurs
		013,19)	1037,077			11/4		031,21)	1113,03)	. ,	( 1101,00)	
				(	Cycles	d'étude			1			
CYCLE INITIAL  CYCLE INITIAL MUSIQUE ET  DANSE	66 €	77 €	98 €	114 €	129 €	257 €	67 €	79 €	100 €	116 €	132 €	262 €
* CYCLES D'ETUDES  * CYCLE I (y compris classes uniques musiques - découverte du théâtre )		98 €	108 €	129 €	150 €	303 €	90 €	100 €	110 €	132 €	153 €	309 €
* CYCLE II  * CYCLE de détermination et Cycle III amateur CEPIT, Perfectionnement,	113 € 140 €	124 € 158 €	140 € 184 €	164 € 209 €	190 € 235 €	381 € 476 €	115 € 143 €	126 € 161 €	143 € 188 €	167 € 213 €	194 € 240 €	389 € 486 €
CYCLE Spécialisé, parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	140 €	158 €	184 €	209 €	235 €	476 €	143 €	161 €	188 €	213 €	240 €	486 €
. CURSUS SUPPLEMENTAIRE	-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire				-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire							
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	66 €	88 €	108 €	129 €	152 €	303 €	67 €	90 €	110 €	132 €	155 €	309 €
				Prati	iques h	ors curs	us					
<u>. PARCOURS</u> <u>PERSONNALISE</u>			206 €			412 €			210 €			420 €
. PARCOURS ADULTE	380 €			759 €			388 €			774 €		
. PRATIQUES COLLECTIVES SEULES Culture musicale, Chorales (choeur des jeunes/choeur des enfants/choeur pilote), Ensembles instrumentaux, Orchestres, Musique de chambre, Direction orchestre Percussions digitales, Jazz,	89 €			176 €			91 €			180 €		
ateliers Danses Renaissance et Baroque Choeur Symphoniques			89 €			154 €			91 €			157 €
CLASSES A HORAIRES AMENAGES	-> gratuité des frais de scolarité , après paiement des frais de dossier				-> gratuité des frais de scolarité , après paiement des frais de dossier							

## Paiement des frais de dossier et de scolarité

#### I ETABLISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

- Les frais de scolarité sont déterminés en fonction de la situation de l'élève à la date de la 1ère tranche de facturation concernant l'élève, soit au dernier trimestre 2023 (année complète) ou plus tard, si démarrage en cours d'année.
- Ils restent fixes pour 1 an, aucune révision possible en cours d'année si la situation évolue (changement de domicile, de QF...).
- Pour les inscrits orléanais de moins de 18 ans, le tarif prend en compte le Quotient Familial (Q.F.), au 01/09/2023
   Barème prévisionnel sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal

Tranche QF	QF plancher	QF plafond	Tranche C.R.D.*
Α		429,78	
В	429,79	545,55	T1
С	545,56	660,52	
D	660,53	776,44	Т 2
E	776,45	891,27	1 2
F	891,28	1007,19	т.
G	1007,20	1119,83	Т 3
н	1119,84	1236,84	T.4
ı	1236,85	1351,65	T 4
J	A partir de 1351.66 et	T 5	

- Le quotient familial (Q.F.) de la Ville d'Orléans n'est pas applicable
  - √ aux adultes et aux élèves non-orléanais
  - √ aux inscrits en pratiques collectives seules, en parcours personnalisé ou en stage
- Les tarifs sont déterminés par cursus suivi, et comprennent pour un cycle d'étude les disciplines suivantes : Une dominante principale (instrumentale ou danse, ou théâtre) de la formation et de la culture musicale des pratiques collectives, parfois des masterclasses, et la gratuité à l'ensemble des concerts de l'Institut.
- En cas d'inscription à un second cursus, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif concerné.
- Des tarifs complémentaires sont prévus :
  - ✓ pour des disciplines non comprises dans le cursus principal. Chaque instrument en plus fera l'objet d'une facturation
  - ✓ Pour des pratiques hors cursus : pratiques collectives seules, culture musicale seule, parcours personnalisé, adulte, stages Chaque pratique fera l'objet d'une facturation spécifique.
- Entrée à partir du 1er février 2024 : elle peut être accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, un tarif réduit de moitié est appliqué.

### PAIEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE

Le non-paiement pourra entraîner la radiation après mise en demeure du Trésor Public restée sans effet (Art. 3,3 du Règlement Intérieur)

- La facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai).
- Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public à réception de la facture dans un délai d'un mois
- En cas de difficultés de paiement, la famille étudiera avec le Trésor Public, les suites possibles.
- Aucun remboursement n'est accordé au-delà de 3 mois de cours à compter de la date fixée pour le premier cours à l'exception des cas de remboursement cités à l'article 3.2 du règlement intérieur